

TECHNIQUE

MESURES DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION POUR UNE CHAMBRE DE PATIENT SUSPECTÉ OU CONFIRMÉ DE MALADIE À VIRUS EBOLA (MVE)

PROTOTYPE D'UNE CHAMBRE D'ISOLEMENT – PRÉCAUTIONS – CONTACT AÉRIEN - RISQUE SÉVÈRE

GÉNÉRALITÉS

Durée de survie dans l'environnement

Plusieurs jours (dans un liquide ou une matière sèche) avec infectiosité demeurant stable à des températures variant entre 20-25 °C et 4 °C.

Période d'incubation

De 2 à 21 jours avec une moyenne de 4 à 10 jours.

Transmission

- Contact direct (peau lésée ou muqueuses) avec le sang, les liquides organiques, les sécrétions ou les excréments (ex. : selles, vomissements, urine, sueur, salive, sperme, lait maternel, larmes, etc.) d'une personne infectée (vivante ou décédée).
- Contact indirect avec les objets, surfaces, vêtements ou literie contaminés par le sang, les liquides organiques, les sécrétions ou les excréments d'une personne infectée (vivante ou décédée).
- Possiblement par voie aérienne opportuniste, en cas d'atteinte pulmonaire et lors de la réalisation de procédures générant des aérosols.

MATÉRIEL REQUIS

S'assurer d'avoir tout le matériel nécessaire à la désinfection et à la disposition des déchets avant d'entrer dans le local. Si possible, dédier l'équipement d'hygiène et salubrité au local.

- Tampons permettant le lavage et la désinfection humide des sols
- Solution nettoyante et désinfectante virucide à large spectre (aucune vaporisation de produits)
- Linges de nettoyage
- Brosse à toilette

Gestion des déchets

- Sacs de plastique rouges (ex. : code Stéricycle : BL12 ou BL17)

Option 1

- Boîte de carton Biopack (ex. : code Stéricycle BX17) et boîte de carton Biopack (ex. : code Stéricycle SS44)
- Cinq autocollants « INCINERATE » (ex. : code Stéricycle MSS4)

Option 2

- Baril de plastique rencontrant les exigences du tableau 2 de la norme CAN/CGSB43.125-99.
- Deux autocollants « INCINERATE » (ex. : code Stéricycle MSS4) et deux autocollants UN2814.

À noter que les linges, tampons ou fournitures utilisés peuvent être de type jetable afin de simplifier la disposition dans le contenant de déchets biomédicaux (DBM). Pour les dégâts, des produits absorbants tels que granules, feuilles et boudins peuvent être utilisés. Par mesure de prévention, ces produits doivent également être déposés dans les contenants de DBM.

Équipement de protection individuelle (EPI) (suivre les recommandations de l'établissement – catégorie 2A) :

- Gants de protection poignet long, résistants et jetables (nitrile, caoutchouc)
- Protection oculaire : lunettes protectrices ou écran facial
- Blouse de protection imperméable, à manches longues
- Masque N95
- Cagoule

GESTION DES DÉCHETS

Pour les patients suspects

- Considérer tous les déchets comme des déchets biomédicaux.
- Prévoir un contenant identifié **déchets biomédicaux** doublé de sacs imperméables, dans la chambre du patient, près de la porte, pour recevoir : l'équipement de protection personnelle usagé, le matériel médical à usage unique, la vaisselle, la literie, etc.
- Évacuer les déchets biomédicaux quotidiennement. À la sortie de la chambre, placer dans un contenant approprié pour leur transport immédiat vers leur lieu d'entreposage.
- Si le diagnostic est infirmé, gérer les items selon les procédures habituelles de l'établissement.

Pour les patients confirmés

- Traiter ces déchets selon la procédure pour la gestion des déchets biomédicaux tel que le prévoit la section 2 du Règlement sur les déchets biomédicaux (L.R.Q. c Q-2, r.12).
- Effectuer le transport des déchets hors de l'établissement tel que le prévoit le règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD) (DORS/2014-152).

Utiliser des contenants, garnis de **deux sacs rouges** à l'intérieur, permettant de recevoir les contenants de piquants-tranchants, les EPI utilisés, la literie souillée et tous les autres déchets générés dans la pièce. Des boîtes de carton de type Biopack peuvent être utilisées ou un baril de plastique contenant suffisamment de matière absorbante. Il faut s'assurer en tout temps qu'il est bien identifié et sécuritaire.

Si les boîtes de carton sont utilisées :

Les sacs rouges doivent être attachés et le contenant scellé avec du ruban adhésif après y avoir déposé les déchets. Ne pas compresser le contenu, éviter la manipulation, la turbulence ou l'aérosolisation du contenu.

Le contenant devra être, à la sortie de la chambre, enveloppé dans un autre sac étanche et par la suite déposé dans un autre contenant. Ce contenant devra être scellé et identifié pour incinération sur les 5 côtés apparents. De plus, la provenance du contenant devra être indiquée (ex. : le numéro du local).

Si le baril de plastique est utilisé :

Les sacs rouges doivent être attachés et le contenant fermé hermétiquement. Le baril devra être désinfecté à la sortie du local.

PROCÉDURES

Le nettoyage du local doit s'effectuer minimalement une fois par jour. Selon le cas (présence de matières organiques), augmenter les fréquences d'intervention.

Si le local est annexé à une antichambre, veuillez débiter le nettoyage dans cette zone avant de poursuivre dans le local. Concernant la manipulation des déchets, une deuxième personne à l'extérieur du local permet de recevoir les contenants et de les transporter adéquatement. Cette deuxième personne permet également de superviser l'intervention et le retrait de l'EPI.

1. Procéder à l'hygiène des mains.
2. Revêtir l'équipement de protection individuelle (EPI) recommandé.
3. Utiliser la solution **nettoyante et désinfectante**. Nettoyer toute souillure préalablement à la désinfection.
4. Nettoyer et désinfecter toutes les surfaces à risque élevé de contamination « high touch » et les surfaces à faible risque de contamination « low touch » :
 - De l'environnement du patient
 - De la salle de toilette (utiliser une brosse dédiée pour l'intérieur de la cuvette).
5. Mettre tous les linges de nettoyage utilisés et la brosse à toilette dans le contenant à déchets biomédicaux (ex. : code Stéricycle BX17).
6. Procéder au nettoyage des sols en utilisant un tampon de micro-fibre : étendre une couche de solution **nettoyante et désinfectante** sur l'ensemble des surfaces de sols de la pièce (les allées, le dessous des meubles).
7. Enlever et disposer le tampon à laver dans le contenant à DBM.
8. Nettoyer et désinfecter les équipements d'hygiène et salubrité utilisés.
9. Procéder au remplissage de tous les distributeurs.
10. Attacher les sacs de plastique rouges, sceller la boîte de carton ou fermer hermétiquement le baril de plastique.
11. Prendre le contenant de DBM et l'acheminer à l'extérieur de la pièce.
12. Si les **boîtes de carton sont utilisées**, utiliser l'antichambre, si possible, ou le corridor d'accès afin de déposer le contenant dans un autre sac de plastique (ex. code Stéricycle BL17) et attacher le sac. Déposer le contenant dans une grande boîte (ex. : code Stéricycle AW03). Sceller la boîte et apposer sur ses cinq faces apparentes un autocollant pour incinération. Inscrire la provenance du contenant.
13. Si le **baril de plastique est utilisé**, utiliser l'antichambre, si possible, ou le corridor d'accès afin de désinfecter l'extérieur à la sortie du local, apposer deux autocollants pour incinération et deux autocollants UN2814.
14. Remplacer le contenant de DBM et les sacs rouges.
15. Avant de quitter la chambre, enlever et jeter l'équipement de protection individuelle jetable.
16. Procéder à l'hygiène des mains.

Références

- *Techniques et équipement de travail en hygiène et salubrité*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2009
- *Gestion des déchets Ébola*, Service d'hygiène et salubrité, Centre hospitalier de l'Université de Montréal, 2014
- *Maladie à virus Ébola : mesures de prévention et de contrôle pour les hôpitaux*, Institut national de santé publique du Québec, septembre 2014
- *Séquence de revêtement et retrait de l'équipement de protection individuelle (EPI)*, Centre hospitalier de l'université de Montréal, septembre 2014
- *Certificats d'équivalence*, Transports Canada, octobre 2014

Source : Direction de la logistique et des équipements – Ministère de la Santé et des Services sociaux, 31 octobre 2014